

Procès-verbal du Conseil d'Administration du Mardi 24 novembre 2015

Présents: Line Baldet, Pierre Baldet, Maryse Bernadac, Colette Bréhat, Jean-Louis Brun, Christine Journoud, Jean-Pierre Larue,, Angéla Muratet, Jean-Luc Pamelard, Monique Picard, Brigitte Puigerolles, Marie Randon, Michel Rico, Danielle Schilling, Micheline Telmon.

Invitée : Marie-France Rico

Excusée : Christine Viallat.

Absente : Colette Dancygier.

1- Approbation du procès-verbal du CA du 6/10/2015 :

Deux corrections ont été demandées :

- page 2 : Spectacles, Théâtre d'O : Mettre « 24 adhérents ont assisté à 13 spectacles » au lieu de « 24 places ont été réservées pour 13 spectacles »
- page 2 : Renouvellement du Conseil : Ajouter Micheline Telmon dans la liste des membres demandant le renouvellement de leur mandat après 3 ans.

Approuvé à l'unanimité

2- Observations sur l'Assemblée Générale :

L'ordre du jour était trop chargé. Dans ces cas prévoir le début de l'Assemblée à 14h.

L'approbation du compte-rendu de l'Assemblée de 2014 n'a pas été demandée mais est-ce obligatoire?

Cette année la prestation du traiteur a été appréciée.

3- Inscriptions - Inscriptions salle de l'ADRA - Inscriptions par correspondance :

- a) Etat des inscriptions à ce jour : L'augmentation des effectifs se vérifie dans tous les secteurs, ils sont supérieurs à ceux observés à la fin des trois années précédentes. La communication renouée porte ses fruits.
- b) Inscriptions salle de l'ADRA : Après la dernière assemblée générale et la modification du règlement intérieur, les modalités d'inscriptions sont précisées sur le site de l'Amucs.
- c) Inscriptions par correspondance : Le secrétaire avait proposé de recevoir des inscriptions par correspondance moyennant des conditions précises (bulletin, chèque, certificat médical pour les activités sportives, carte Amucs pour les anciens, enveloppe timbrée pour le retour de la carte mise à jour et de la licence éventuellement). Dans la plupart des cas, il manquait un ou plusieurs éléments d'où un surcroît de travail et des risques d'erreurs. Le conseil accepte unanimement que cette expérience ne soit pas renouvelée.
- d) La salle de l'ADRA peut-elle être un deuxième lieu pour les inscriptions annuelles alors qu'une journée est réservée aux adhérents bridgeurs. Le conseil se prononce défavorablement (Contre:12, Pour:4)

4- Remplacement du membre du siège vacant. Candidature d'Abdelouahab Benhacene :

L'article 8 des statuts précise : « En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale ».

Il y a actuellement 1 poste vacant et le responsable du CLA, Abdelouahab Benhacene, a toute sa place dans le conseil. Il est coopté à l'unanimité.

Mais on doit penser, pour la prochaine AG, à trouver des candidats (en interne au conseil ou en externe) pour assurer les fonctions de secrétaire, secrétaire-adjoint et vice-président et il n'y aura probablement qu'un poste vacant (M. Bernadac). M. Randon se propose de prendre le poste de vice-présidente jusqu'à la fin de son mandat.

5-CR du CD du Coders et JRS :

La FFERS modifie ses statuts en ne parlant plus de « retraités » mais de personnes de plus de 50 ans, qu'ils soient en activité ou non.

La fédération est reconnue d'utilité publique et par ricochet les clubs qui y sont affiliés. L'Amucs bénéficie donc de ce label.

Le coût de l'assurance Maif va augmenter de 10% sur 2 ans, le montant de la licence subira ce surcoût.

La fréquentation de la JRS est en nette augmentation. L'organisation des activités et la brasucade ont été appréciées. Par contre le but initial : 1 adhérent + 1 invité n'a pas été atteint.

Le Coders s'interroge sur le maintien de cette manifestation.

JL Brun remercie chaleureusement les animateurs Amucs qui ont participé à l'organisation de cette JRS et les 50 amucsiens présents qui furent à l'origine de l'augmentation de la fréquentation.

6- Nouvelles activités sportives :

- a) Kayak de mer : Il y a 2 inscrits. La convention entre le Coders et le club de Palavas n'est pas encore signée.
- b) Marche aquatique côtière : Il y a 5 inscrits. L'activité se poursuit pendant l'hiver. L'enseignant interrompt son activité jusqu'au 28 novembre pour raison personnelle.
- c) CLA : Il y a 37 inscrits avec une énorme majorité de femmes. Les participantes sont très satisfaites.

7- Licence FFRS/Licence autres fédérations sportives :

Les titulaires d'une licence de la fédération « X » doivent-ils prendre une licence FFRS s'ils font une activité sportive dans le cadre de l'Amucs et inversement les titulaires d'une licence FFRS doivent-ils prendre une licence de la fédération « Y » s'ils font cette activité dans le cadre de l'Amucs.

Actuellement, en l'absence de convention entre les fédérations ou de précisions dans la convention Coders/Kayak de mer, les adhérents de l'Amucs doivent prendre ces deux licences.

MF Rico posera ce problème aux instances dirigeantes du Coders.

8- Manifestation du « Nouvel an » :

Seul, l'achat groupé de billets pour le concert du nouvel An avait été maintenu l'année passée.

Pour cette année, il est malheureusement trop tard et il faudra prévoir cet achat dès la rentrée prochaine.

9- Après-midi « Galettes » :

Cette réunion est fixée au 16 janvier à 15h, Salle Pétrarque. L'installation est prévue à 14h.

Le spectacle est encore à l'étude. Le matériel est fourni par D. Schilling. M. Randon se charge de l'achat des royaumes (25) , Line Baldet des boissons.

Les inscriptions se feront dans les cars, à la permanence et par mail.

10- Voyage à Prague:

Le programme complet et le prix étaient sur le site dès le 15 août.

Les inscriptions se sont bien déroulées et il y a 35 inscrits plus une liste complémentaire.

11 - Date du prochain CA :

22 mars 2015 à 9h30

12- Questions diverses :

Organisation du groupe de travail paritaire (10 membres du CA + 10 adhérents) décidé lors de la dernière assemblée générale. Tout est à construire : sujets à étudier, fréquence des réunions...

Il y a actuellement 5 à 6 adhérents volontaires, au sein du CA se manifeste : M-F Rico, P Baldet, M Randon, A Muratet.

13- Tour de table :

Line Baldet précise qu'elle abandonnera à la prochaine AG ses fonctions de vice-présidente et sa responsabilité de l'organisation des fêtes mais conservera l'organisation du voyage à l'étranger.

Il est demandé d'éviter d'organiser les STC le mardi, jour de permanence et d'inscriptions diverses, principalement pour la première sortie d'octobre où le jeudi est plus adapté à la gestion de l'agenda.

MF Rico signale l'existence du site « jaidemonassociation.fr » , par l'intermédiaire duquel on peut faire des achats dans diverses enseignes, un pourcentage étant reversé à l'association.

JL Brun prend en charge l'inscription de l'Amucs sur ce site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.